Honoraires de l'agence

Prix maximum des prestations assurées

Vente

- 5% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur* pour les biens de 300 000 euros et plus
- 6% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur* pour les biens de 200 000 euros à 300 000 euros
- 7% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur* pour les biens de moins de 200 000 euros

** Honoraires à la charge de l'acquéreur en cas de vente d'un bien en succession*

Chasse

Honoraires de chasse indexés sur le prix de vente, 3,5% à la charge de l'acquéreur.

Location

Bail d'habitation

- Honoraires à la charge du locataire :
 Un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m² pour les zones très tendues, 10€ TTC/m² pour les zones tendues, 8€ TTC/m² pour les autres zones.
 À cela s'ajoutent 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux.
- Honoraires à la charge du bailleur :
 Un mois de loyer hors charges TTC
 À cela s'ajoutent 3 €/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Bail commercial

- Honoraires à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges

Bail civil

- Honoraires à la charge du propriétaire et du locataire : respectivement un mois de loyer charges comprises

Immobilier professionnel

- Vente de murs : 5% TTC à la charge du vendeur
- Bail commercial : 30% du loyer annuel HT HC à la charge du preneur
- Vente de fonds : 8% HT à la charge du cédant